






Informations de base	
<p>2019/0261(NLE)</p> <p>NLE - Procédures non législatives Décision</p>	Phase préparatoire au Parlement
<p>Accord de transport aérien UE/États-Unis/Islande/Norvège: adhésion de la Croatie à l'Union européenne</p> <p>Voir aussi 2011/0102(NLE)</p> <p>Subject</p> <p>3.20.15.02 Coopération et accords de transport aérien</p> <p>Zone géographique</p> <p>Islande Norvège États-Unis</p>	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	<div style="border: 1px solid red; display: inline-block; padding: 2px;">TRAN</div> Transports et tourisme			
	Commission au fond précédente		Rapporteur(e) précédent(e)	Date de nomination
	<div style="border: 1px solid red; display: inline-block; padding: 2px;">TRAN</div> Transports et tourisme		LIBERADZKI Bogusław (S&D)	03/12/2019
Conseil de l'Union européenne				
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Mobilité et transports		VÁLEAN Adina	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
14/11/2019	Publication de la proposition législative initiale	COM(2019)0588 	
03/02/2023	Document préparatoire	COM(2023)0049 	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2019/0261(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Approbation du Parlement
Instrument législatif	Décision
Modifications et abrogations	Voir aussi 2011/0102(NLE)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 100-p2 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 218-p6a
État de la procédure	Phase préparatoire au Parlement

Portail de documentation			
Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	COM(2019)0586 	14/11/2019	
Proposition législative initiale	COM(2019)0588 	14/11/2019	Résumé
Document préparatoire	COM(2023)0049 	03/02/2023	
Document annexé à la procédure	COM(2023)0050 	03/02/2023	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Accord de transport aérien UE/États-Unis/Islande/Norvège: adhésion de la Croatie à l'Union européenne

2019/0261(NLE) - 14/11/2019

OBJECTIF : conclure, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, du protocole modifiant l'accord de transport aérien entre les États-Unis d'Amérique, premièrement, l'Union européenne et ses États membres, deuxièmement, l'Islande, troisièmement, et le Royaume de Norvège, quatrièmement, signé les 16 et 21 juin 2011, afin de tenir compte de l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN: le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTEXTE : en vertu de l'acte d'adhésion, la Croatie s'est engagée à adhérer aux accords conclus ou signés par l'Union et les États membres avec des pays tiers.

Parmi ces accords figure l'accord de transport aérien entre les États-Unis d'Amérique, l'Union européenne et ses États membres, l'Islande et la Norvège («l'accord quadripartite»), qui étend à ces pays le champ d'application de l'accord de transport aérien entre les États-Unis; d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part (l'«ATA UE–États-Unis»).

La Commission a par conséquent négocié un protocole modifiant l'accord quadripartite afin de permettre l'adhésion de la Croatie à cet accord.

CONTENU : la présente proposition vise à obtenir une décision du Conseil, sur la conclusion du protocole au nom de l'Union et des États membres, une fois celui-ci signé. Le protocole se compose d'un dispositif principal prévoyant l'adhésion de la Croatie à l'accord quadripartite et des modifications à cet accord qui en découlent, ainsi que d'une déclaration commune sur l'authentification de versions linguistiques supplémentaires.

L'ATA UE–États-Unis a été le premier accord global en matière de transport aérien avec un partenaire clé de l'Union dans ce domaine. C'est l'accord aérien le plus important du monde, qui concerne plus de 80 millions de sièges par an, et constitue en tant que tel une pierre angulaire de la politique extérieure de l'Union dans le domaine de l'aviation. Son importance a encore augmenté par son extension à l'Islande et à la Norvège au moyen de l'accord quadripartite.

Le protocole permettra à la Croatie de bénéficier de l'accord quadripartite, crée des conditions égales et uniformes d'accès au marché et sert de base à de nouvelles modalités de coopération et de convergence en matière de réglementation dans des domaines essentiels pour que l'exploitation des services aériens se fasse dans de bonnes conditions de sûreté, de sécurité et d'efficacité.